



bulletin



Personne-ressource :

Prière de transmettre aux intéressés dans votre société

Charlene L. McLaughlin
Avocate à la mise en application
403 260-6284
cmclaughlin@ida.ca

BULLETIN N° 3625

Le 9 mai 2007

Discipline

L'ACCOVAM retire les allégations portées contre Ernest En Lin

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a annoncé aujourd'hui le retrait de toutes les allégations de contraventions à la réglementation décrites dans l'avis au public daté du 24 janvier 2007 pour lesquelles Ernest En Lin, représentant inscrit - options, aurait pu faire l'objet de mesures disciplinaires de l'Association. La décision du personnel a été prise à la suite d'une réévaluation du dossier.

Le 7 mai 2007, la formation d'instruction a instruit et accepté la demande de l'Association de retirer toutes les allégations portées contre Ernest En Lin.

Kenneth A. Nason
Secrétaire de l'Association